ssp vpod

Journal du Syndicat suisse des services publics

nº 16 . 99e année . 12 octobre 2018

Eric Roset

services PUBLICS

JAH - CH 8026 Zurich

Et maintenant, cap sur la grève !

Le 22 septembre à Berne, 20 000 personnes ont défilé pour l'égalité et contre les discriminations. Cette mobilisation historique a marqué un beau départ vers la grève des femmes du 14 juin 2019! **EN PAGE 4**

Soins à la course

3 POINT FORT – Chusa Puras, infirmière à l'IMAD, travaille depuis plus de trois décennies dans les soins à domicile. Son quotidien est profondément impacté par les bouleversements en cours dans le secteur de la santé. Interview.

Chaud devant

9 SUISSE – Les employeurs du bâtiment veulent démanteler les protections prévues par la Convention nationale. Les syndicats ripostent par des journées de grève, qui commenceront dès le 15 octobre.

Péril fasciste

12 NOTRE MONDE – Au Brésil, le candidat d'extrême droite Jair Bolsonaro menace la démocratie et les droits des salariés. Pour éviter ce scénario catastrophe, syndicats et mouvement sociaux appellent à l'unité.

L'Image d'Eric Roset

À Fribourg jeudi 20 septembre, 1500 salariés dans la rue contre la baisse des rentes et l'élévation de l'âge de la retraite

La mobilisation contre le projet de révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat a été un succès. Dès que le Conseil d'Etat aura dévoilé sa position, le SSP proposera une Assemblée générale du personnel. À suivre!

Éditorial

Un référendum contre le dumping fiscal

Une large coalition d'organisations politiques, syndicales et associatives a décidé, le 8 octobre à Berne, de lancer le référendum contre la Loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) votée par les Chambres fédérales le 28 septembre dernier.

La RFFA suscite un large rejet. Ainsi, le principal syndicat du pays – Unia – tout comme le SSP s'y opposent. Au niveau politique, Les Verts et les Jeunes Verts, solidaritéS, les Jeunesses socialistes (Juso), le Parti Suisse du Travail et d'autres organisations en font de même.

Au plan fiscal, la RFFA est la sœur jumelle de la RIE III, refusée nettement en votation populaire le 12 février 2017. Les quelques «améliorations» dont font état ses partisan-e-s de gauche doivent être fortement relativisées. Il en va ainsi de l'augmentation du taux d'imposition des dividendes. Ces derniers continueraient à être largement défiscalisés – contrairement aux revenus des salarié-e-s, imposés jusqu'au dernier centime. De même, la RFFA ne modifie qu'à la marge la disposition introduite par la RIE II permettant aux entreprises de distribuer à leurs actionnaires des milliards de dividendes en franchise d'impôts, sous prétexte de remboursement de réserves issues d'apports en capitaux.

Pour l'essentiel, la RFFA ne fait que remplacer les statuts fiscaux spéciaux – dont nous saluons la suppression – par de nouvelles niches fiscales. De plus, grâce à la hausse de la part de l'Impôt fédéral direct (IFD) revenant aux cantons, elle stimulera une baisse massive de l'imposition des entreprises au plan cantonal, alors que la Suisse est déjà à la pointe du dumping fiscal international. Même Donald Trump n'oserait rêver de taux aussi bas!

Résultat des courses: de nouvelles coupes dans les services publics, au détriment des crèches et garderies, de la prise en charge des personnes âgées, de l'accès aux études supérieures, des transports publics, etc.; un transfert accru de la «charge fiscale» sur le dos des salarié-e-s et des retraité-e-s; l'augmentation des inégalités sociales.

Les femmes seront les premières victimes, dans la mesure où elles sont surreprésentées dans le secteur de la santé, du social et de l'accueil de la petite enfance. Elles paieront également le plus lourd tribut, car elles assumeront gratuitement les nombreuses tâches que l'Etat ne sera plus en mesure de financer.

Les autorités cantonales et communales vont devoir augmenter les impôts des personnes physiques, des salarié-e-s et des retraité-e-s. On le voit dans les cantons de Vaud et Lucerne, où de telles politiques ont donné lieu à des hausses d'impôts.

La Suisse continuerait également à être la locomotive du pillage de la substance fiscale des pays du Sud, ce qui condamne à la pauvreté des millions d'êtres humains.

La RFFA comporte certes un point positif: le financement supplémentaire, à hauteur de 2 milliards de francs, pour l'AVS. Cela n'a pourtant rien d'une compensation: les retraité-e-s, actuel-e-s et futur-e-s, ne toucheraient pas un franc de plus! De surcroît, ce sont elles et eux qui devraient largement financer cette «compensation». Comme l'écrit Jean-Daniel Delley, professeur honoraire en droit, «on peine à voir dans ce marchandage en quoi consiste la compensation sociale qui devrait répondre aux cadeaux fiscaux faits aux entreprises. Ou si compensation il y a, elle n'est pas assumée par les entreprises» [1].

Quant à «l'argument» d'après lequel le financement supplémentaire pour l'AVS nous mettrait à l'abri de toute augmentation de l'âge de la retraite des femmes, autant croire au Père Noël! Les milieux patronaux et la droite ne s'en cachent pas: à court terme, leur priorité, c'est de mettre sous toit une réforme fiscale profitant aux grandes entreprises et aux actionnaires; par la suite, ils reviendront à la charge avec l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes.

Le projet du Conseil fédéral en la matière (AVS 21), présenté le 28 juin dernier, soit après la conclusion du «deal» au Conseil des Etats qui s'est traduit par la RFFA, propose d'ailleurs explicitement cette mesure.

Bref, avec la RFFA, les grandes entreprises et les actionnaires bénéficieraient de milliards de francs de cadeaux fiscaux supplémentaires alors que les salarié-e-s et retraité-e-s devraient se contenter d'une belle promesse qui, comme chacun le sait, n'engage que celles et ceux qui y croient... ■

LARGE COALITION CONTRE RFFA

[1] *Domaine public*, 2 juin 2018.

COMITÉ RIE III/RFFA: NON, C'EST NON

Chusa Puras, infirmière à l'IMAD, travaille depuis plus de trois décennies dans les soins à domicile genevois. Son quotidien est profondément impacté par les bouleversements en cours dans le secteur de la santé. Interview.

Soigner au pas de course

GUY ZURKINDEN . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Les soins à domicile sont en plein développement…
Chusa Puras – J'ai accompagné les institutions des soins à domicile depuis 1985. Aujourd'hui, 36 équipes décentralisées et des équipes centralisées offrent une large palette de prestations – soins, aide pratique, hospitalisation à domicile, logistique, unités d'urgence médico-sociales, immeubles à encadrement (IEPA), accueil temporaire (UATR), etc. Des prises en charge sont garanties à toutes les générations, du suivi prénatal aux personnes centenaires.
Cela implique le travail de 2000 salariés – infirmiers, ASSC, aides-soignants, aides à domicile, livreurs de repas, ergothérapeutes, spécialistes de la sécurité à domicile, etc.

Le système de santé est en mutation. Avec quel impact sur votre quotidien?
Sous la pression des DRG, les hôpitaux renvoient de plus en plus vite les patients à leur domicile. La pression financière entraîne aussi la suppression de lits et la fermeture d'unités. À peine la prise en charge aiguë terminée, les soins à domicile entrent en jeu. Nous sommes donc confrontés à des cas de plus en plus lourds et complexes. La charge administrative augmente aussi, et le temps pour la réaliser n'est pas reconnu par les assurances dans sa totalité.
Le problème, c'est que les postes supprimés dans les hôpitaux ne sont pas créés en suffisance dans les soins en domicile.
Nombre de consultations ambulatoires en psychiatrie ont été fermées en raison de la réorganisation hospitalière. Nous nous occupons d'un nombre croissant de patients souffrant de maladies psychiques. Ce sont souvent des personnes isolées, avec peu de moyens économiques, qui peuvent avoir des comportements difficiles à gérer. Ces prises en charge nécessitent du temps et un gros travail de réseau. Cela va parfois au-delà de ce que prend en charge la caisse maladie.
Pour pouvoir faire face à ces problèmes, en plus des moyens en personnel, il faudrait ajouter un travail de resocialisation, avec des socio-éducateurs. Mais qui paierait?

Qu'en est-il de vos conditions de travail?
Elles sont plus dures. Nous ne pouvons plus prendre nos congés, nos vacances correctement. L'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) compte une part importante de personnel féminin, qui a des enfants et travaille à temps partiel. Mais la direction ne donne pas de congé fixe à ces salariées, et leur impose de travailler tous les jours de la semaine. Comment s'organiser dans ces conditions? L'IMAD a introduit le travail du soir, jusqu'à 21 heures, ainsi que les horaires coupés. Cela donne des journées interminables. D'autant plus que, le soir, nous nous occupons souvent de patients lourdement handicapés, ou avec de grosses pathologies. Ils ont besoin d'aide pour se lever, se coucher, etc. C'est pénible physiquement.
Nous n'arrivons pas à concilier vie de famille et professionnelle. La pénibilité devient telle que des collègues venus du secteur hospitalier décident d'y retourner. À l'époque, ce n'était pas imaginable.
Le taux d'absentéisme élevé – entre 8% et 14% – illustre ce durcissement. Dans certains Centres de maintien à domicile (CME), on frise les 17%.
Le pool de remplaçants étant insuffisant, l'absentéisme entraîne une surcharge de travail chronique. Quand une aide-soignante ou une ASSC manque, c'est l'infirmière qui doit tout faire. La surcharge devient telle qu'il devient difficile de respecter les cahiers des charges. Cela entraîne un retard structurel, surtout au niveau administratif.
Au niveau politique, deux projets noircissent encore le tableau: Score, qui entraînerait une baisse de nos salaires, et les mesures sur la CPEG, qui prévoient une augmentation des cotisations pour une baisse des prestations.

Le poids des caisses maladie se fait croissant…
Le contrôle des assureurs est plus fort. On doit justifier toujours plus nos prestations. Parfois, les assureurs décident de ne plus rembourser un soin – que l'institution devra prendre en charge, à perte. Cela peut virer à l'absurde. Comme cette caisse maladie qui prenait en charge le pansement sur une plaie post-opératoire, mais refusait de rembourser le petit point situé juste à côté…
Autre conséquence: à l'IMAD, notre travail est contrôlé par des tiers (Suppléante, Assistante administrative, Contrôle interne pour les assurances) pour éviter la mise en cause de remboursements. C'est un stress supplémentaire.
Il y a aussi le problème de la confidentialité, amplifié par l'avènement du dossier informatique: les caisses maladie engrangent de plus en plus d'informations sur l'état de santé de leurs patients. Mais cela peut aussi se retourner contre ces derniers. Où fixer la limite? ■

Contexte

«NOS BESOINS PASSENT APRÈS»

Le personnel réagit-il au durcissement de ses conditions?
Chusa Puras – Le personnel est mis continuellement sous pression, court de gauche à droite. Le temps des échanges n'a plus sa place dans le quotidien, les collègues se sentent seules.
Avec les syndicats, nous nous battons pied à pied pour affronter le problème des absences et améliorer nos conditions de travail. Nous revendiquons la création de 120 postes de travail dans notre institution.
Le mécontentement est palpable, mais la peur de perdre son travail bloque toute velléité de mobilisation.
La direction tente d'ostraciser le syndicat. Il n'est pas évident non plus de mobiliser mes collègues frontaliers. Mais nous continuons notre lutte.

Comment la direction répond-elle aux demandes syndicales?
La direction nous dit qu'elle observe la situation et qu'elle est «préoccupée» par le taux d'absentéisme. Elle parle de «gestion bienveillante», de formation, se dit «à l'écoute du personnel», etc. À ce jour, aucune solution concrète n'a été proposée – à part une nouvelle directive concernant les absences.
La réalité est bien différente des beaux discours. Aujourd'hui, si tu tombes malade, on te téléphone, il faut donner des nouvelles régulières au chef, puis la médecine du travail te signale à l'assurance invalidité, à titre préventif… Bref, tu te retrouves rapidement mis sous pression.
Si la direction se préoccupait vraiment du bien-être du personnel, elle se demanderait plutôt pourquoi il y a tellement de malades et agirait concrètement contre l'absentéisme: mise en place d'une réflexion sur la structure organisationnelle, discussion avec les partenaires sociaux, création de postes de travail sur le terrain.
Nous avons formulé ces propositions et attendons des réponses.
La direction nous demande d'être à la fois «efficient et bienveillant». Mais comment combine-t-on les deux?
Nous avons l'impression que pour la direction, les «prestations au client» passent avant tout. Alors que les besoins des salariés passent après. ■

Sur le vif

«JE PORTERAI LA VOIX DU TERRAIN»

En septembre, tu as été élue par le personnel pour le représenter au sein du Conseil d'administration (CA) de l'IMAD. Comment envisages-tu ton action à ce niveau?
Chusa Puras – Mon rôle est d'être la voix des collaborateurs du terrain auprès des membres du CA, car la plupart d'entre eux méconnaissent la réalité des professionnels. Moi, je pourrai transmettre les problèmes de la pratique quotidienne tant au niveau des Antennes de maintien à domicile que d'autres collègues. Je resterai proche et à l'écoute. Mon rôle consistera aussi à maintenir le dialogue entre IMAD et syndicats.
Nous sortons d'une période de crise. Les réunions paritaires ont été suspendues durant plusieurs mois, jusqu'à ce que la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) décide la reprise des négociations. Notre employeur n'a pas aimé la réaction des syndicats sur le thème de l'absentéisme, ni notre demande de vraies négociations sur les améliorations des conditions de travail.
C'est pourtant là le rôle d'un syndicat: nous devons défendre pied à pied les conditions de travail du personnel et les prestations de service public. Avec nos propres instruments: les assemblées générales, les mobilisations, les conférences de presse, la transparence envers les collègues.
Je travaille dans les soins à domicile depuis 1985. C'est un choix, en raison de la proximité qu'ils permettent avec le patient et tout le travail de réseau que cela implique.
Même si je cours tous les jours, je suis plus proche des gens. Nous ne portons pas de blouse, il n'y a pas de barrière hiérarchique entre le soignant et le soigné, nous définissons ensemble des objectifs. Nous sommes vraiment au cœur de la relation de soins.
C'est pour cette raison que je me bats depuis des années pour l'IMAD et les services indispensables qu'elle prodigue aux patients. Et j'entends bien continuer ainsi. ■

Nous étions 20 000 à exiger l'égalité !

Le 22 septembre à Berne, la Suisse a connu la plus grande manifestation féministe de son histoire. Un beau départ vers la grève du 14 juin 2019.

MICHELA BOVOLENTA . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP
ERIC ROSET . PHOTO

Des milliers de femmes de toutes générations, venues de tout le pays, accompagnées d'hommes solidaires ont battu le pavé pour revendiquer haut et fort l'égalité salariale et la fin de toutes les discriminations et des violences à l'encontre des femmes.
Les femmes ont crié leur ras-le-bol: elles en ont assez d'attendre une égalité sans cesse renvoyée aux calendes grecques. L'envie d'accélérer le mouvement et de mettre le turbo vers une grève féministe, le 14 juin 2019, était palpable. Car les femmes le savent bien: tous les droits qu'elles ont aujourd'hui sont le produit des luttes passées. Le pouvoir patriarcal ne leur a jamais fait de cadeaux. Le patronat encore moins! Le débat qui s'est tenu au Conseil national, trois jours après la manifestation, le prouve une fois de plus *(lire ci-contre)*.

***EKOKII!* SOLIDARITÉ.** La manifestation s'est ouverte avec la prise de parole collective de quatorze femmes qui ont, chacune dans leur langue, dit leur raison de manifester. Parmi elles Nathalie, née en République Démocratique du Congo et vivant à Neuchâtel, qui a scandé *ekokii*, «assez» dans sa langue d'origine, au nom de toutes les femmes africaine de Suisse; Bozena, notre collègue polonaise de Bâle qui se bat pour l'amélioration des conditions de travail des femmes travaillant 24 heures sur 24 auprès de personnes âgées; Clotilde, une vendeuse portugaise, militante à Unia-Vaud, qui lutte pour de meilleures conditions de travail et de rente pour elles et ses collègues; Tesfay, érythréenne de Fribourg et Rima, avocate en Syrie, réfugiées en Suisse, ont rappelé la dure réalité des femmes qui subissent des violences à cause de la guerre. Un moment précieux de solidarité avec les femmes du monde entier.

L'ÉGALITÉ, UN DROIT. Le cortège était long, coloré, plein de pancartes et banderoles avec des slogans proclamant que l'égalité des salaires n'est pas un cadeau, mais un mandat constitutionnel et une question de justice sociale. Or en Suisse, l'insertion des femmes sur le marché de l'emploi se fait encore au rabais: discrimination salariale, dévalorisation des métiers «typiquement» féminins et temps partiels entraînent un gigantesque désavantage économique. Un désavantage qui se multiplie à la retraite, puisque les femmes touchent des rentes plus basses et sont par conséquent plus nombreuses à devoir faire appel aux prestations complémentaires, voire à vivre leur retraite dans la pauvreté! Alors que certains cumulent toujours plus d'argent et reçoivent des cadeaux fiscaux, les femmes sont de plus en plus nombreuses à ressentir une profonde injustice et à revendiquer leur part du gâteau afin de pouvoir, enfin, toucher des salaires et des rentes leur permettant de vivre dignement.

À BAS LE SEXISME. L'égalité salariale n'était pas la seule revendication. Dans les rues de Berne, la colère des femmes contre la violence qu'elles subissent a résonné très fort. La jeune génération est à la pointe d'un combat juste et légitime contre le sexisme, le harcèlement et la violence qui frappent au quotidien de très nombreuses femmes. En Suisse, en 2017, 21 femmes ont été tuées par leur (ex)compagnon. Chaque jour, la police intervient environ quarante fois à cause de violences domestiques! C'en est assez. L'égalité, c'est aussi le droit de vivre sans la peur d'être agressée sur son lieu de travail, dans la rue ou à la maison, dans une société qui respecte la vie et le corps des femmes.

VERS UNE GRÈVE. Sur la Place fédérale, de nombreuses militantes ont pris la parole. Notre collègue Maria Pedrosa, du SSP – Région Vaud, a lancé un vibrant appel pour que les femmes passent à l'offensive et organisent une grève féministe le 14 juin 2019.
En Suisse comme ailleurs, les femmes sont aujourd'hui à la pointe de la lutte pour une société sans discriminations et sans sexisme. Une société fondée sur le respect et la solidarité, qui garantisse à toutes et tous les mêmes droits et une égalité dans le progrès social permettant d'améliorer les conditions de travail et de vie des femmes, mais aussi de toutes et tous les travailleurs/-euses, des retraité-e-s et des précaires. ■

Sur le vif

RÉVISION DE LA LEG: UNE COQUILLE VIDE

Trois jours à peine après la manifestation, la majorité du Conseil national a encore réduit la portée de la révision de la Loi sur l'égalité (LEG), en édulcorant un projet déjà vide de contenu. Dans sa version actuelle, la Loi sur l'égalité ne prévoit aucun contrôle, aucune sanction.
Seules les entreprises qui comptent plus de 100 postes équivalents plein temps seraient concernées par la loi – cela représente moins de 1% des sociétés.
Réduire la loi à une peau de chagrin, voilà la stratégie de la droite.
Cette dernière a même tenté, par une proposition de minorité du conseiller national libéral-radical Wasserfallen, de nous faire payer la facture de l'égalité salariale en augmentant l'âge de la retraite des femmes! Que 84 conseillers nationaux approuvent une telle proposition, c'est en soi un affront aux salariées de ce pays.
Aujourd'hui, les discriminations salariales dites inexplicables, à elles seules, privent les femmes de 10 milliards de francs par année. MB ■

Le 25 novembre, nous voterons sur une modification de loi qui permettrait la surveillance secrète généralisée des assurés. Questions à Catherine Rouvenaz, secrétaire d'AGILE.CH et militante SSP.

Pas de *Big brother* contre les salariés!

SERVICES PUBLICS INTERVIEW

Pourquoi cette modification de la Loi sur la partie générale des assurances sociales (LPGA)?

Catherine Rouvenaz – Durant des années, les offices AI et la Suva ont surveillé des assurés à leur insu, sans aucune base légale. À la suite d'un recours déposé par une assurée contre son assurance accident qui l'avait prise en filature, la Cour européenne des droits de l'homme a sommé la Suisse de se doter d'une base légale pour encadrer cette surveillance. Sous la pression des assureurs, le Parlement a modifié l'article 43 de la LPGA dans un temps record de 18 mois.

Pourquoi s'opposer à cette modification?

Loin «d'encadrer» la surveillance des assurés, cette nouvelle loi permettrait un espionnage quasi illimité. Sur la base d'«indices concrets», non définis par la loi, un assureur pourra faire surveiller secrètement les personnes qui reçoivent des prestations d'assurances sociales, depuis tous les lieux «accessibles au public». Une personne pourra être photographiée dans sa chambre à coucher ou sur son balcon, s'ils sont visibles depuis la rue; ses conversations pourront être enregistrées depuis un lieu publiquement accessible. Tout cela sans l'autorisation d'un juge.

Cette surveillance secrète sera effectuée, la plupart du temps, par un détective privé. Ce dernier pourra aussi utiliser des drones ou poser des traceurs GPS sur des véhicules individuels – ceci avec l'autorisation d'un juge. Bref, *big brother* devient une réalité.

Qui est concerné?

Cette surveillance secrète sera possible pour la dizaine d'assurances régies par la LPGA – l'AVS, l'APG, l'assurance accident, l'assurance invalidité, mais aussi l'assurance maladie ou les prestations complémentaires. Tous les salariés qui cotisent à ces assurances et peuvent y avoir recours un jour sont concernés.

Quelles seraient les conséquences de cette loi?

Le droit constitutionnel à la sphère privée serait bafoué, de même que la protection contre l'arbitraire.

Le droit des assurés à toucher des prestations serait aussi remis en cause. La loi jette une suspicion généralisée sur les assurés, au moment où les assurances sociales sont systématiquement attaquées par la droite. Dans ce contexte, elle sera utilisée pour limiter massivement l'accès aux prestations sociales.

Il faut penser aussi aux personnes souffrant de handicaps invisibles, comme les maladies psychiques. Quelles seront les conclusions tirées par les détectives qui les observeront? Avec quelles conséquences? On n'en sait rien et personne n'est à l'abri d'un rapport tendancieux. Pour ces personnes, la menace d'une telle surveillance serait une pression supplémentaire, qui risque d'empirer encore leur état de santé.

Les partisans de cette surveillance invoquent la lutte contre les «abus»…

Les «abus» en matière d'assurances sociales représentent une goutte d'eau dans l'océan des dépenses. À l'heure actuelle, à notre connaissance, ils ne sont répertoriés que par l'AI et la Suva. Les chiffres ne sont pas vraiment fiables, et les assurances disposent de suffisamment d'instruments pour effectuer des contrôles.

Si on voulait réaliser des économies, il serait beaucoup plus efficace de s'attaquer aux vraies causes des accidents, des maladies et des incapacités de travail. Et donc à la dégradation des conditions de travail, dont l'impact sur les dépenses sociales se chiffre en milliards chaque année!

Quel est l'objectif de cette surveillance sans limite?

Il faudrait poser la question aux assureurs, au vu de l'énergie qu'ils ont déployée pour faire passer la loi au Parlement, dans sa version la plus dure.

Ce qui est sûr, c'est que le but premier d'une assurance est devenu de verser le moins de prestations possibles et qu'un bon détective est celui qui permettra à son patron assureur d'économiser le plus d'argent possible. D'où l'énorme risque d'arbitraire. L'article de loi sur lequel nous voterons en novembre fait partie de la LPGA, dont la révision vient d'être adoptée par le parlement, avec son cortège de démantèlements: une assurance pourra exiger le remboursement de prestations soi-disant indues dans un délai de 3 ans, contre 1 an actuellement; la gratuité des procédures de recours concernant une décision AI auprès des tribunaux cantonaux sera supprimée. Autant dire qu'une personne qui se fait accuser à tort de fraude aura la plus grande peine à faire valoir ses droits.

On met sur pied un dispositif qui limiterait drastiquement le droit d'obtenir des prestations sociales – bien qu'on y cotise durant toute notre vie active. Nous devons refuser ce procédé scandaleux. ■

Le trait de Frédéric

Agenda militant

1.5°C DE RÉCHAUFFEMENT
GENÈVE
Conférence-débat avec Daniel Tanuro, agronome, et Mohamed Hakech, FNSA (syndicat paysan au Maroc)
Vendredi 12 octobre, 18 h 15
Uni Mail, Salle MR 060

MARCHE POUR LE CLIMAT
GENÈVE
Manifestation
Samedi 13 octobre, 13 h 30
Square de Chantepoulet

LE BONHEUR AU TRAVAIL, NOUVEAU MYTHE?
FRIBOURG
Conférences de Danièle Linhart et Véronique Nahoum-Grappe organisées par la Chaire de Travail social de l'Université
Mardi 16 octobre, 17 h 30
Université de Fribourg, campus de Pérolles 2, Auditoire G 120

COORDINATION POUR LA GRÈVE DES FEMMES
FRIBOURG
Réunion de la coordination fribourgeoise pour la grève des femmes
Mardi 16 octobre, 18 h
Locaux du SSP, rue des Alpes 11

ASSEMBLÉE DES SOIGNANTS
GENÈVE
Assemblée des soignants des HUG
Jeudi 18 octobre, 15 h 45
(Amphithéâtre de la polyclinique de médecine, bâtiment de base de l'hôpital cantonal)

ACCUEIL DE L'ENFANCE EN GRÈVE!
VAUD
Journée d'actions, de grève et de manifestation du personnel de l'accueil de l'enfance
Mardi 13 novembre

GRÈVE GÉNÉRALE, L'ÉVÉNEMENT
OLTEN
Samedi 10 novembre, 14 h à 17 h
Anciens ateliers CFF, Gösgerstrasse 40

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAÎT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Stefan Giger
Secrétaire général
Case postale 8279
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Guy Zurkinden
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
Fax 021 340 00 09
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

VALAIS LES FEMMES S'ORGANISENT POUR LA LUTTE

UN COLLECTIF PRÊT À MOBILISER POUR LA GRÈVE DES FEMMES!

C'est chose faite. Le Valais a lui aussi son collectif, enthousiaste et motivé à mobiliser en vue de la grève féministe du 14 juin 2019!

Formé avant l'été, ce nouveau groupement a été présenté au public lors d'une soirée projection-débat à la Ferme Asile de Sion, haut-lieu culturel de la capitale, le 30 août dernier.

Plus de 100 personnes étaient présentes, dont une vaste majorité de femmes. La libération de la parole, initiée par le mouvement *MeToo* et les événements des derniers mois, a atteint notre canton. Les femmes ont pu, lors de cette première rencontre, faire entendre des points de vue divers et variés, indignés ou optimistes.

La projection de deux reportages très inspirants, le premier sur la grève des femmes de 1991 et le second sur les luttes actuelles en Espagne (notamment la grande manifestation du 8 mars dernier) a permis de lancer le débat.

Beaucoup de femmes ont exprimé leur frustration et leur fatigue de se battre depuis des décennies contre les mêmes inégalités et les mêmes discriminations, pour des avancées à petits pas.

La nécessité d'actions concrètes s'est faite entendre, ainsi que la volonté de porter des revendications collectives, au-delà des clivages politiques traditionnels. Des femmes de tous horizons et de tous âges se sont exprimées sur un ton combatif, sincère et revendicateur. Elles demandent des changements au niveau des lois et de leur application, ainsi que dans les mentalités et les représentations des femmes et des hommes dans la société.

Parmi les sujets de préoccupation évoqués: l'égalité salariale, la reconnaissance du travail domestique et du travail de *care*, la disparition administrative des femmes mariées, la place des femmes dans l'espace public avec les questions de harcèlement et de sexisme, les violences domestiques, la présence des femmes en politique. La nécessité d'inclure toutes les femmes du Valais, celles des villes comme des vallées latérales ainsi que celles du Haut-Valais, en lançant des ponts sur la Raspille, a également été relevée.

Nous avons ressenti un espoir et un grand besoin de nous unifier, d'être solidaires et de construire une mobilisation féministe ensemble.

Nous entendons continuer à construire cette mobilisation et encourageons toutes les femmes qui le souhaitent à s'engager dans notre collectif pour développer ensemble des axes thématiques.

Vous pouvez vous adresser dans ce but au secrétariat du SSP Région Valais (valais@ssp-vpod.ch) ou directement à l'adresse du Collectif féministe (grevefemmesvalais@gmail.com). ■

NATALIE D'AOUST-RIBORDY . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VALAIS

GENÈVE SOIF D'ÉCONOMIES AU SERVICE DES ESPACES VERTS

APRÈS LES EXTERNALISATIONS, LE BÉNÉVOLAT!

Pour pallier au manque chronique de postes d'horticulteurs, la direction du Service des Espaces Verts (SEVE) n'hésite jamais à engager toutes sortes de salariés précaires – temporaires, civilistes ou employés des «entreprises sociales». Visiblement, embaucher des salariés au rabais n'est pas suffisant. La direction du SEVE mise désormais sur le bénévolat. En août, elle a lancé un appel aux retraités. Un article, paru dans le journal du «Mouvement des aînés», explique que ce travail bénévole consiste à «entretenir les massifs de fleurs les plus spectaculaires du parc de la Perle du lac». Et cela, tout au long de l'année!

Pour comprendre la situation, revenons en 2012 : le conseiller d'Etat (PLR) Pierre Maudet, prédécesseur de M. Barazzone à la tête du Département de l'environnement urbain et sécurité (DEUS), impose une restructuration sous le nom de «projet OGIAZ». Objectif: transférer à la Voirie certaines tâches de nettoyage d'espaces verts réalisées par le SEVE. Au moins 23 postes (équivalent plein temps) de jardiniers sont transférés du SEVE vers la Voirie. S'ajoute à cela la suppression de multiples postes de terrain au profit de postes administratifs venant nourrir la pyramide hiérarchique du SEVE – par exemple, le chef de service s'est octroyé un adjoint personnel, ainsi que trois adjoints de direction supplémentaires. Conséquence: les équipes de terrain sont réduites, alors que des projets comme «Urbanature» et «Escale», visant le verdissement éphémère et saisonnier de la ville, entraînent un surcroît de travail!

Confrontée à ce manque de jardiniers, la direction du SEVE imagine aujourd'hui une nouvelle stratégie: faire appel à des retraités, sans les payer. Qui aurait pensé que la Ville de Genève, dans sa soif d'économies, irait encore plus loin que les externalisations, devenues monnaie courante?

Les personnes âgées ont une place primordiale dans notre société. Mais elles ne doivent en aucun cas être exploitées par celle-ci. Leurs loisirs leurs appartiennent. Sous prétexte de les occuper, on leur fait faire un travail pour lequel non seulement elles ne sont pas qualifiées, mais en plus elles ne sont pas rémunérées! Pour couronner le tout, on leur demande d'occuper un poste d'horticulteur de la municipalité. Ce système pernicieux menace les services publics et dévalorise les métiers.

Le moment est venu pour le Département de mesurer l'ampleur des dégâts et d'y faire face en engageant des jardiniers. Les politiques d'externalisation et de travail bénévole sont antagoniques au service public. Il faut les faire cesser! ■

SSP . RÉGION GENÈVE . GROUPE VILLE

ONG AIDE-MÉMOIRE À DISPOSITION DES SALARIÉS

TRANSPARENCE SALARIALE ET LIBÉRATION DE L'OBLIGATION DE TRAVAILLER

La section ONG du SSP vient de produire deux aide-mémoire qui pourront être utiles à de nombreux syndiqués.

Le premier aborde le thème de la transparence des salaires. Est-ce que je touche le même salaire que tous ceux qui exercent la même activité dans mon organisation? En tant que femme, est-ce que je gagne autant que mon collègue masculin avec le même cahier des charges? Dans les ONG comme ailleurs, parler de salaire ne va pas de soi.

C'est ce que confirme une enquête effectuée auprès des collaborateurs d'ONG. À l'affirmation: «dans mon organisation, les salaires sont transparents», 27% des répondants estiment qu'elle «correspond tout à fait» à la réalité, 21% «plutôt», 17% «en partie», 17% «plutôt pas» et 19% «pas du tout».

L'aide-mémoire du SSP – ONG propose et explicite une série de mesures permettant d'introduire la transparence en matière de rémunération: mise sur pied d'un système salarial transparent, publication des salaires à l'interne et au sein de l'équipe, rôle de la commission du personnel, etc. Le tout illustré par l'exemple pionnier de la Banque alternative suisse (BAS).

La deuxième thématique abordée est celle de la libération de l'obligation de travailler après un licenciement. Cette mise à pied abrupte accompagne de plus en plus souvent les licenciements et peut être vécue comme une «punition» supplémentaire.

Le départ précipité d'un ou d'une collègue jette aussi le trouble dans les équipes et perturbe les interlocuteurs externes ou la clientèle suivie par la personne en question.

Cette mesure dure est pourtant permise par la loi. L'employeur a le droit d'ordonner unilatéralement une libération de l'obligation de travailler.

Que faire dans cette situation? Le deuxième aide-mémoire du SSP – ONG tente de répondre à cette question. Il liste une série de recommandations à l'attention des salariés touchés – recherche rapide d'un nouvel emploi, conseils et suivi professionnel via les syndicats ou la commission du personnel, importance de préciser les conditions de la libération et d'éclaircir au plus vite les motifs du licenciement, la durée du congé ainsi que la forme de la libération.

Le document précise aussi certains points décisifs – la question du droit aux vacances, la compensation des heures supplémentaires – ainsi que les obligations de l'employeur dans cette situation.

Ces aide-mémoire peuvent être consultés sous le lien suivant: https://ong.ssp-vpod.ch/themes/contrats-de-travail, ou commandés gratuitement ici: info@ssp-ong.ch ■

SSP . SECTION ONG

GENÈVE ASSEMBLÉE DES SOIGNANTS AUX HUG, LE 18 OCTOBRE

SEULE LA MOBILISATION LES OBLIGERA À NOUS ÉCOUTER

C'est un fait: les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) n'écoutent les soignants que lorsqu'ils se mobilisent.

Récemment, les HUG ont décidé de supprimer le pool des soignants pour le remplacer par un pool au rabais, avec des contrats sur appel. Face à la forte mobilisation du personnel concerné, ils ont dû suspendre leur projet et ouvrir des négociations avec notre syndicat.

L'introduction de méthodes de travail importées des usines (Toyota), la surcharge de travail, le non-respect des règles (sur les pauses, les heures supplémentaires, les congés, les vacances, etc.) dégradent vos conditions de travail et votre santé, au point que les absences maladie explosent.

Le manque de personnel dans les unités de soins atteint des sommets. Les HUG cherchent à limiter les dégâts avec l'engagement de plus de 1000 intérimaires chaque année. Cette situation surcharge les soignants et dégrade la qualité des soins – qui ne semble pas être la première préoccupation des HUG, plus intéressés à la compression des frais du personnel de terrain.

Alors que pour engager des hauts cadres, des adjoints ou des assistants, il n'y a pas de restrictions budgétaires, les besoins en soignants sont négligés. Notre syndicat réclame depuis des années une amélioration des conditions de travail. Mais les HUG font la sourde oreille.

En parallèle, vos retraites et vos salaires sont aussi attaqués!

Réunis en plusieurs assemblées sectorielles, les soignants ont défini les revendications suivantes:

- L'augmentation des effectifs fixes afin d'assurer la qualité des soins et préserver la santé des soignants.
- Un management à votre écoute, bienveillant et respectueux des lois et des règlements.
- L'arrêt des externalisations et privatisations de certains services des HUG.
- Le refus du projet de loi du Conseil d'Etat sur la CPEG (PL 12188) et l'adoption du PL 12228.

Sans une forte mobilisation du personnel, il sera impossible d'obliger les HUG à entendre nos revendications.

C'est dans ce but que nous organisons une **Assemblée des soignants des HUG, le jeudi 18 octobre à 15 h 45** (Amphithéâtre de la polyclinique de médecine, bâtiment de base de l'hôpital cantonal).

Pour participer nombreux à cette assemblée, vous devez vous organiser à l'avance. Seuls les soignants finissant à 15 h 30 pourront participer. Nous vous proposons donc de choisir des délégués dans chaque unité.

Il faudra aussi motiver les collègues en congé à venir! ■

DAVID ANDENMATTEN . GROUPE SSP-HUG . RÉGION GENÈVE

SABINE FURRER . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION GENÈVE

NEUCHÂTEL LES ÉTUDIANTS À LA CAISSE?

NON AU DOUBLEMENT DES ÉCOLAGES!

Le Conseil d'Etat projette une nouvelle baisse de la fiscalité pour les personnes physiques et les entreprises. Avec un taux d'imposition des bénéfices à 13,4%, le canton de Neuchâtel veut redevenir le champion suisse romand du dumping fiscal, dépassant même le canton de Vaud!
En parallèle, l'Exécutif cherche à «rétablir» les finances du canton en multipliant les mesures d'économies les plus brutales dans tous les secteurs – de l'enseignement aux hôpitaux, en passant par le social, la musique et les soins à domicile. Ces coupes dégradent les prestations et détériorent gravement les conditions de travail et de salaire de la fonction publique et parapublique.
Dans ce contexte menaçant pour le service public, le Conseil d'Etat neuchâtelois vient de publier un arrêté lourd de conséquences: ce dernier double le niveau des écolages des écoles supérieures (ES) à plein temps et fait passer le prix des examens fédéraux et fédéraux supérieurs de la gratuité à 3200 francs.
Le SSP s'oppose fermement à ces augmentations lourdes de conséquences, qui reportent une fois de plus la note sur les personnes les plus précaires de notre canton – cette fois, les étudiants.
Pour le SSP, cette décision met aussi en péril le fonctionnement, voire la pérennité des écoles supérieures neuchâteloises. Certes, certaines filières existent aussi en cours d'emploi. Mais les lieux de pratique sont denrée rare et ne répondent pas à l'ensemble de la demande. Une formation telle que l'Education de l'Enfance (EDE), qui n'existe qu'à temps plein, risque de pâtir lourdement de ces hausses, voire même de disparaître. Des écoles similaires s'implantent en effet dans les cantons voisins, en raison d'une forte demande de la profession; ces écoles bénéficient de la mobilité intercantonale des étudiants et exigent des écolages bien moins élevés (de 720 à 1000 francs, contre 2000 francs pour Neuchâtel). Or l'EDE n'induit pas de frais d'exploitation très élevés; ses écolages actuels et les contributions des cantons voisins pour leurs étudiants qui s'y forment contribuent aujourd'hui à financer les filières techniques, bien plus onéreuses.
Nombre d'étudiants finissent par s'établir dans le canton où ils ont effectué leur formation. Alors que l'Etat de Neuchâtel cherche à attirer de nouveaux contribuables, il pousse aujourd'hui vers la porte ses étudiants, dans lesquels il a investi durant des années – sans parler des enseignants qui iront exercer leur profession dans les cantons voisins.
Le Conseil d'Etat prétend préférer cette hausse des écolages à la fermeture pure et simple de ses écoles supérieures. Aux yeux du SSP, l'une entraînera inévitablement l'autre.
Le SSP demande que lesdites dispositions soient retirées de «l'arrêté concernant les écolages dans les écoles publiques du canton» et que le renforcement des filières en dual, louable en soi, ne se fasse pas au prix de telles mesures contreproductives. ■

LÉA ZIEGLER . SSP . GROUPE JEUNES

SSP LES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

NON À RFFA / PF 17. POUR UNE FEMME À LA TÊTE DE L'USS

Lors de son assemblée nationale des délégué-e-s (AD) du 28 septembre, le SSP a refusé le paquet liant la fiscalité à l'AVS. Après la décision de l'Union syndicale suisse du 29 septembre, qui a donné la liberté de vote à ses membres sur le projet de loi sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA), le SSP a voté le soutien au référendum contre le deal RFFA / PF 17.
Pour plus des deux tiers des délégué-e-s présent-e-s à l'AD, les éléments négatifs ont pesé lourd dans l'évaluation d'un paquet pour le moins disparate: avec RFFA, les statuts spéciaux seraient certes abolis, mais remplacés par de nouveaux privilèges (outils fiscaux permettant d'importantes déductions), tandis que le dumping fiscal entre les cantons s'intensifierait encore davantage.
Cela entraînerait des pertes fiscales conséquentes, en particulier pour les villes et les communes, menaçant gravement les services publics.
Une minorité de délégué-e-s a soutenu le paquet, mettant en avant le financement supplémentaire pour l'AVS et l'idée que la bataille contre les politiques fiscales injustes se jouerait au niveau cantonal.
Il est temps d'avoir une femme à la tête de l'Union syndicale suisse (USS). C'est le message qu'a tenu à envoyer une très nette majorité des délégué-e-s.
Après avoir auditionné les deux candidat-e-s à la présidence de l'USS, l'assemblée a choisi de soutenir la candidature de Barbara Gysi.
Les compétences de Pierre-Yves Maillard ont été jugées, tout comme celles de sa concurrente, à la hauteur du poste.
Mais son positionnement vis-à-vis de l'équilibre à maintenir entre les différents syndicats au sein de l'USS a essuyé plusieurs critiques. ■

KATHARINA PRELICZ-HUBER . PRÉSIDENTE SSP
STEFAN GIGER . SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SSP

VAUD POUR UN ACCUEIL PARASCOLAIRE DE QUALITÉ

LE PERSONNEL DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE PRÊT À LA GRÈVE

Le cadre de référence élaboré par l'Etablissement intercommunal pour le parascolaire (EIAP) constitue une attaque claire contre les conditions d'accueil des enfants de 4 à 12 ans, et contre les conditions de travail des professionnel-le-s du secteur. L'assouplissement des normes actuelles, prévu par le projet, ne permettrait d'assurer les missions inscrites dans la LAJE qu'au détriment de la sécurité des enfants et de la santé des professionnel-le-s du secteur parascolaire. L'augmentation du nombre d'enfants par groupe, couplée à la baisse du niveau de formation du personnel, met en danger la sécurité des enfants et des personnes qui les encadrent.
En tant qu'employé-e-s du secteur enfance, nous œuvrons chaque jour, dans des conditions de plus en plus difficiles, au bon développement des enfants accueilli-e-s – dans leur intérêt et celui de leurs familles. Nous demandons que notre travail soit reconnu et respecté, que cessent les fréquentes attaques contre notre secteur. Manquer de respect aux professionnel-le-s de l'enfance, c'est aussi manquer de respect aux enfants et à leurs parents. Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale du personnel du secteur de l'accueil de l'enfance, réunie le 20 septembre, exige:

- La non-entrée en vigueur du cadre de référence de l'EIAP dans sa version de septembre 2018.
- De vraies négociations sur le cadre de référence et, dans l'attente, le maintien des normes actuelles (2008).

Nous sommes déterminé-e-s à lutter pour être entendu-e-s et appelons toutes et tous les salarié-e-s du secteur parascolaire à nous rejoindre, ainsi que le soutien de tous les secteurs de l'accueil de l'enfance.
Dans cette perspective, nous commençons dès à présent à préparer concrètement une journée d'actions, de grève et de manifestation le 13 novembre 2018. Des informations suivront. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées!
Pour un accueil parascolaire sûr et de qualité!
Du respect pour les enfants. Du respect pour les salarié-e-s du secteur enfance!
Non au démantèlement des conditions d'accueil! ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PERSONNEL DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE

À LIRE

OUVERT POUR INVENTAIRE

Notre collègue Albert Anor, militant de longue date du SSP à Genève, publie un recueil de poèmes à L'Harmattan[1]. Il répond à nos questions.

On te connaît militant syndical, on te découvre poète …
Albert Anor – J'écris depuis l'âge de 18 ans. Je ne me considère pas comme un poète, mais – pour paraphraser Brel – «un homme qui écrit». Je revendique en effet la possibilité pour chacun d'écrire de la poésie.
Formé dans les arts visuels, je me suis tourné vers l'enseignement car la pression des modes, de l'air du temps me rebutait dans le monde des Beaux-Arts. Entre mon travail et le syndicalisme, il m'est resté très peu de temps pour la production artistique. Il y a une vingtaine d'années, j'ai perdu mon atelier de peinture et de dessin. De fil en aiguille, j'ai écrit de plus en plus. J'ai accumulé des textes, les ai laissés, repris, retravaillés… Puis, j'ai décidé de m'en «débarrasser» en publiant quatre recueils auto-édités. Aujourd'hui, je publie chez L'Harmattan une sorte d'anthologie de mes textes, qui comporte aussi une vingtaine d'inédits.

Quelle est ton approche de la poésie?
La poésie, c'est une part de moi-même, une des libertés que je m'accorde.
Mes poèmes sont une forme de révolte contre ce que la vie nous impose comme entraves, comme censures. J'essaie d'y dépasser le communément admis, le banal, pour réaliser une sorte d'introspection. Écrire devient ainsi une forme d'exploration, de découverte de l'être humain, de soi. Cela implique de m'exposer, de me mettre à nu.
Une motivation évidente dans mes textes, c'est le désir – sous ses différents aspects –, très cadenassé, aliéné dans notre société. Une autre préoccupation est la finitude de la vie. En tant que matérialiste, je n'envisage pas de fenêtre sur l'au-delà: c'est ici et maintenant que les choses se passent. Cela implique de faire tout ce que nous pouvons sur cette terre – sans tomber dans des démarches outrancières.
Comme le disait le poète surréaliste André Breton, éditer c'est rencontrer des hommes. C'est aussi ce que je recherche dans la poésie: aller à la rencontre des autres.

Quelle technique d'écriture utilises-tu?
Je me sens très proche du surréalisme – qui utilise l'écriture automatique, l'expression non maîtrisée et libérée de la pensée. Pour ne pas être totalement incompréhensible, je suis plus dans la spontanéité que dans l'écriture automatique. L'exercice consiste à mettre une forme écrite sur ce qui nous traverse l'esprit, sans censure: collectionner ces pensées, ces phrases qui peuvent surgir sans crier gare et se bousculer dans notre tête – et que d'habitude on élimine, car on est dans le côté pratique dans la vie.
Ce sont des sentiments et des émotions qui s'expriment, plus que des idées.
J'utilise aussi le collage: on écrit n'importe où, n'importe quand, des bouts de mots, de phrases, d'effets sonores qu'on trie et assemble ensuite, comme un *patchwork*.
L'objectif est de ne pas exercer trop de censure, car celle-ci nous prive de choses intimes et profondes. ■

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW

[1] Albert Anor: *Ouvert pour Inventaire.* L'Harmattan, 2018. Une rencontre/lecture autour de l'ouvrage aura lieu le 13 octobre, 17 h 30 (Librairie le Rameau d'Or, 17, boulevard Georges-Favon, Genève).

1918

LA GREVE GENERALE DE 1918

HISTOIRE D'UN EVENEMENT FONDATEUR DU XXE SIECLE EN SUISSE

MATERIAUX POUR L'ENSEIGNEMENT

Ouvrage publié par le Syndicat des services publics (SSP) à l'attention des enseignants dans le cadre du centenaire de la grève générale.

Informations et commandes : https://ssp-vpod.ch/enseigner1918

ssp vpod

Assemblée des délégué-e-s du 29 septembre 2018

Lors de sa réunion à Zurich, l'Assemblée des délégué-e-s a:

- rejeté le projet de loi «Réforme fiscale et financement de l'AVS» à la suite des exposés de l'économiste en chef de l'USS Daniel Lampart (pour) et du président de ZV (Employés du secteur public Suisse) Urs Stauffer (contre); elle a en outre décidé de soutenir le référendum contre ce projet à une majorité de 2/3 de voix;
- adopté les comptes consolidés de la fédération 2017 de même qu'elle a pris connaissance du rapport de révision et du rapport sur la situation des comptes;
- confirmé les délégué-e-s du SSP pour le Congrès de l'USS de novembre/décembre, à savoir: Albert Anor, Cora Antonioli, Silvia Berri, Marcel Britschgi, Judith Bucher, Evelyne Bucherer Romero, Rolf Conzelmann, Jean-Henri Dumont, Catherine Friedli, Raoul Ghisletta, Maria Huber, Esther Lehmann, Nella Marin, Roberto Martinotti, Agostino Soldini, Marco Spagnoli, Olivier Thommen, Natascha Wey, Angela Zihler;
- auditionné les candidat-e-s pour la présidence de l'USS, à savoir Barbara Gysi et Pierre-Yves Maillard, et recommandé Barbara Gysi par 24 voix contre 5;
- approuvé le texte d'orientation à l'intention du Congrès de l'USS ainsi que l'agenda 2019;
- donné les mots d'ordre en vue de la votation populaire du 25 novembre 2018: aucun mot d'ordre concernant l'initiative pour les vaches à corne, NON à l'initiative pour l'autodétermination, NON à la base légale pour la surveillance des assurés.

Stefan Giger, secrétaire général

Comité national du 14 septembre 2018

Lors de sa réunion du 14 septembre 2018, le Comité national du SSP a:

- pris connaissance des comptes consolidés 2017 de la fédération, de ses régions et sections de même qu'il les a transmis à l'Assemblée des délégué-e-s;
- discuté, avec remerciements, du compte rendu de la région Suisse centrale concernant le projet de construction syndicale «Enseignant-e-s 2016-2018» et a autorisé une contribution pour la poursuite du projet;
- ratifié le contrat d'association de la section zurichoise de Psychomotricité Suisse avec la région Zurich, ainsi que l'actualisation du contrat de l'AVALTS avec la région Valais;
- donné son accord à l'organisation de la Conférence fédérative Travaux publics, parcs et forêt;
- débattu du rapport sur la Conférence fédérative des retraité-e-s de même qu'il a ratifié l'élection des membres et de la présidence des commissions fédératives alémanique et latine;
- commencé à réfléchir sur l'organisation du Congrès SSP 2019;
- fait une évaluation sur la Conférence des président-e-s de région du 30 juin;
- confirmé la composition de la délégation SSP au Congrès de l'USS, ce à l'intention de l'Assemblée des délégué-e-s;
- discuté des textes d'orientation du Congrès de l'USS;
- fixé définitivement l'ordre du jour de l'Assemblée des délégué-e-s de la fédération du 29 septembre.

Stefan Giger, secrétaire général

L'Etat social et la reproduction des inégalités sociales

Conférence avec le Dr Peter Streckeisen

Sociologue, enseignant à l'Université de Bâle et à la HES de travail social de Zurich

Mercredi 7 novembre, 17 h 45

Université Miséricorde, avenue de l'Europe 20, Salle 3117

Organisée par Attac-Fribourg en collaboration avec la Chaire de travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg

Commission fédérative latine des retraité-e-s SSP

Chères et chers collègues,
Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre prochaine réunion, le:

Jeudi 25 octobre 2018 de 10 h à 16 h
A l'Hôtel Continental, Lausanne

Invité: M. Dominique Dirlewanger, maître d'histoire et chercheur à l'Université de Lausanne, auteur du livre *Tell Me ou la Suisse racontée autrement*. Le thème abordé sera consacré au **«Centenaire de la grève générale 1918, actualités et recherches récentes».**

Nous accueillons volontiers toutes et tous les membres des sections romandes qui souhaitent participer à nos travaux. Renseignements auprès du soussigné: 022 344 21 96

Bernard Duchesne, président

CERCLE OUVRIER LAUSANNOIS — MAISON DU PEUPLE

La Société coopérative du Cercle ouvrier lausannois a été fondée en 1916. Sa principale activité est de mettre à disposition des salles de réunion à des organisations syndicales, politiques et associatives.

Afin de gérer le processus de réservation, et d'assurer le suivi administratif de notre Société en collaboration avec le Comité et le Conseil d'administration, nous cherchons un-e

Responsable de l'administration et des locations à 40%

- Lieu de travail: Lausanne.
- Début de l'engagement: dès le 1er décembre (ou à convenir).
- Horaire de travail: 16h hebdomadaires, tous les matins. Une certaine flexibilité est attendue (quelques séances en soirée).

Profil du poste: vous serez responsable de la gestion des locations, de la facturation et de la délivrance de prestations particulières (séminaires,…) en lien avec les salles de réunion. Par ailleurs, vous assurez le suivi administratif de la Société (prise de procès-verbaux, saisie dans le logiciel comptable,…).

Pour ce poste nous demandons:
- Formation commerciale achevée (ou équivalente).
- Maîtrise des outils informatiques usuels.
- Rigueur au travail.
- Une grande autonomie dans l'organisation du travail, la planification, et la gestion des priorités.
- La maîtrise de l'orthographe et des bases de comptabilités (Crésus).
- Une expérience dans une organisation politique, syndicale et/ou associative est un atout.

Nous vous offrons:
- Un travail passionnant et varié.
- Des conditions de travail attrayantes.

Renseignements: Julien Eggenberger, président du COL, 076 344 04 70

Veuillez adresser votre candidature, jusqu'au 14 octobre, à:
COL, Offre d'emploi, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne
ou *info@maisondupeuple.ch*

Les dossiers qui ne correspondent pas au profil ne seront pas retournés.

DEVENEZ IRRÉDUCTIBLE!

Le Courrier fête ses 150 ans. Participez à notre campagne **IRREDUCTIBLE!** et venez nous rencontrer lors la tournée romande de l'exposition **150 ans d'info à contre-courant**. Vous trouverez plus d'informations sur **irreductible.ch** ou par courriel à **irreductible@lecourrier.ch**

Le journal n'a pas d'actionnaires ni de mécènes, il est édité par une association sans but lucratif. Il appartient en quelque sorte à ses lectrices et ses lecteurs, permettant ainsi de garantir son indépendance.

L'engagement citoyen afin de garantir une presse suisse de qualité n'a jamais été aussi nécessaire. Soutenez un média humaniste et engagé en vous abonnant sur **lecourrier.ch/abonnements** ou par courriel à **abo@lecourier.ch**

ABONNEZ-VOUS!

150 ANS R OFFRE 150 ANS

ABO WEB 150.- au lieu de 229.-* (web + pdf)

ABO COMBI 200.- au lieu de 299.-* (web + pdf + week-end papier)

* Pour tout nouvel abonnement Web ou Combi d'une année conclu en 2018.

CONFLIT SYNDICAL . Les employeurs du bâtiment veulent démanteler les protections prévues par la Convention nationale. Les syndicats ripostent par des journées de grève, dès le 15 octobre.

Maçons prêts à la grève

SERVICES PUBLICS

Le ton se durcit. Mercredi 3 octobre, la 17e ronde de négociations portant sur le renouvellement de la Convention nationale du secteur principal de la construction (CN, qui couvre 80 000 salariés) a fait chou blanc. Sous l'égide de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), les patrons font le forcing pour abaisser les salaires et allonger la durée du travail. De leur côté, les syndicats se préparent à la grève. Les maçons tessinois lanceront le bal le 15 octobre. Le jour suivant, ce sera au tour des genevois.

PETIT RAPPEL. La négociation avait mal commencé. Emmenée par son vindicatif président, l'entrepreneur tessinois Gian-Luca Lardi, la SSE a d'abord refusé, neuf mois durant, de négocier la consolidation du régime de retraite à 60 ans. La «solution» patronale: élever l'âge de la retraite à 62 ans, ou amputer les retraites de 30%. La riposte syndicale a fusé en juin 2018: 18 000 travailleurs ont participé à une énorme manifestation à Zurich. En parallèle, les syndicats ont lancé une action pour violation de ses obligations conventionnelles contre la SSE. Cette mobilisation a permis de débloquer la situation: en août, des négociations sont menées pour garantir le financement de la retraite à 60 ans. Elles aboutissent en septembre sur une solution combinant le maintien de la retraite à 60 ans, co-financé par les travailleurs via notamment une hausse des cotisations, avec une hausse des salaires «correcte» – 150 francs en 2019.

LE DIKTAT DES PATRONS. Mais la SSE campe sur une ligne dure. La faîtière des employeurs exige, en contrepartie de l'application de cette solution, des coupes brutales dans la Convention collective de travail. Nico Lutz, responsable du secteur bâtiment au syndicat Unia, dénonce un chantage inacceptable qui se solderait par un dumping salarial massif. Gian-Luca Lardi répond en menaçant d'interrompre les négociations[1].
Les exigences patronales sont fortes de café. Tour d'horizon.

JOURNÉE DE 12 HEURES. Alors que les maçons ont souvent des journées de travail extrêmement longues – elles peuvent aller jusqu'à 10 heures sur les chantiers et 2 heures dans le trafic dès le printemps –, les employeurs exigent 300 heures «flexibles» par année – au lieu de 100 aujourd'hui. Conséquence: les journées de travail de 12 heures s'enchaîneraient de mars à décembre, ce qui serait hautement nuisible à la santé des travailleurs. En janvier et février, au contraire, les entreprises mettraient les ouvriers au repos forcé – ce qui entraînerait des «heures négatives» permettant ensuite aux patrons de ne pas indemniser les 300 heures supplémentaires réalisées durant la belle saison.

FIN DES SALAIRES MINIMUMS? Les employeurs exigent aussi que les salaires minimums ne s'appliquent plus aux «stagiaires» – un concept flou qui désignerait les ouvriers travaillant moins de quatre mois dans la construction. Les entreprises étrangères – qui ont le droit de travailler en Suisse pendant 90 jours sans autorisation – seraient ainsi libres d'employer des «stagiaires» payés au lance-pierres, contournant les salaires minimums – et ouvrant la porte à un dumping salarial féroce.

TRAVAILLEURS ÂGÉS AU RABAIS. Dans la même veine, les patrons veulent abaisser la rémunération des travailleurs âgés. En cas de changement d'emploi, ces derniers ne toucheraient plus qu'un salaire de manœuvre. Les syndicats chiffrent à 1000 francs par mois les pertes de revenu qu'entraînerait un tel changement.
L'offensive patronale ne tombe pas du ciel. En décembre 2016, le chef de la SSE, Gian-Luca Lardi, s'invitait dans le débat sur l'application de l'initiative UDC «contre l'immigration de masse». M. Lardi dénonçait dans la presse les «standards trop élevés» fixés par la CCT du bâtiment et revendiquait la possibilité de payer les ouvriers âgés, mais aussi les jeunes sortant d'apprentissage, moins chers que les minimaux prévus[2]. Il profite aujourd'hui de la renégociation conventionnelle pour faire un pas dans ce sens.

100 MORTS EN CINQ ANS. Dans la construction, les affaires sont pourtant florissantes. «Les profits des entreprises ont augmenté ces dernières années, alors que le nombre d'emplois fixes a reculé. Autrement dit, les pressions ont augmenté de manière brutale», souligne Nico Lutz. Conséquence: les accidents du travail se multiplient, touchant chaque année un salarié sur cinq. En cinq ans, 100 ouvriers ont perdu la vie sur les chantiers de Suisse.

PRÊTS À LA LUTTE. Pour les maçons, il est hors de question de voir leurs conditions se dégrader encore plus. «La coupe est pleine. Nous sommes prêts à nous battre et à défendre nos droits», résume Nico Lutz.
Les premières journées de grève auront lieu le 15 octobre au Tessin, puis le lendemain à Genève. Les vaudois suivront avec 2 jours de grève, les 5 et 6 novembre. Sur les chantiers, l'automne sera chaud. ■

[1] *Blick*, 6 octobre 2018.
[2] *NZZ am Sonntag*, 4 décembre 2016.

À LIRE . Dans son dernier ouvrage, le sociologue Alain Bihr explore la naissance sanglante du système capitaliste, à travers la soumission de régions entières du globe à sa domination.

Genèse du capitalisme

HENRI WILNO . ÉCONOMISTE

Pourquoi le capitalisme s'est-il développé en Europe et non pas en Asie? En effet, la Chine, voire le Japon, des XIVe et XVe siècles possédaient certaines des caractéristiques – communément citées parmi les atouts de l'Europe à la même époque – considérées comme le substrat de son développement et avaient un niveau technologique égal, voire supérieur.
D'énormes navires chinois, bien plus imposants que les caravelles de Christophe Colomb, avaient atteint les rivages de l'Afrique orientale au tout début du XVe siècle, mais les empereurs chinois décidèrent de ne pas persévérer dans cette voie.

LA MONDIALISATION DÈS LE BERCEAU. En revanche, en Europe, le féodalisme a ouvert au capital la possibilité de se former comme rapport social de production[1]. Toutefois, il ne lui a pas permis de commencer à subordonner l'ensemble des rapports, des pratiques et des acteurs sociaux aux nécessités de sa reproduction comme rapport de production, en substance de donner naissance au mode de production capitaliste. Selon Alain Bihr, c'est l'expansion dans laquelle l'Europe s'est lancée en direction des continents américain, africain et asiatique à partir du XIVe siècle qui lui a permis d'être le berceau du capitalisme: «la "mondialisation" – c'est-à-dire la constitution du capitalisme comme réalité mondiale, est non pas le point d'arrivée de l'histoire du capitalisme, mais son point de départ, plus exactement sa condition préalable». De là le titre même de son dernier ouvrage: *Le premier âge du capitalisme*[2]. Pour Alain Bihr, le premier âge du capitalisme est en fait un «proto-capitalisme», dernière étape de la longue transition du féodalisme au capitalisme inaugurée lors du Moyen Âge européen. Durant cette période se parachèvent la formation des rapports capitalistes de production en Europe, même si se mélangent encore les éléments du nouveau mode de production et ceux issus du féodalisme.

DE CEUTA À LA DOMINATION DES INDES. Pour délimiter son sujet, Bihr choisit, en fonction de sa thèse sur le rôle décisif de l'expansion extérieure, deux bornes. D'abord 1415, date à laquelle le Portugal prend la ville de Ceuta à la dynastie qui règne sur le Maroc; cette conquête, avant le voyage de Colomb, marque le début de l'expansion européenne outre-mer. Quant à la fin de la période, Bihr choisit 1763, moment de victoires décisives des Britanniques sur les souverains indiens qui vont ouvrir la voie à la conquête du subcontinent indien – ce qui constitue l'acte inaugural de la seconde vague de l'expansion commerciale et surtout coloniale de l'Europe. Alain Bihr note que c'est de ces années 1760 que l'on date généralement le déclenchement de la «révolution industrielle». Il souligne l'importance des transformations, notamment technologiques, regroupées sous ce terme. Mais, pour lui, insister de manière unilatérale sur la «révolution industrielle» c'est, de façon discutable, mettre l'accent sur les transformations survenues dans les forces productives en négligeant celles qui ont marqué les rapports de production et, plus largement, l'ensemble des rapports sociaux. Ces dernières ne furent pas seulement les conséquences ou les effets des précédentes mais comptèrent aussi parmi leurs conditions.

COLONISATION ET RÉSISTANCES. L'ouvrage décrit et analyse les deux formes fondamentales de l'expansion européenne: commerciale et coloniale. Des régions entières d'Afrique, d'Amérique et d'Asie sont subordonnées, par des méthodes fondées sur la plus extrême des violences, aux exigences de la dynamique de formation du capitalisme en Europe même. Cette analyse de la domination européenne aborde aussi les résistances auxquelles elle s'est heurtée. L'auteur souligne ainsi que les formes variables et les résultats inégaux de l'expansion européenne dans cette première phase du capitalisme ont dépendu, pour l'essentiel, des formations sociales auxquelles elle s'est trouvée confrontée: tant des ressources et des opportunités qu'elles offraient que de la puissance (technique, militaire, politique) qu'elles étaient en mesure d'opposer à cette expansion.

RÉFLÉCHIR SUR UNE NAISSANCE. Les deuxième et troisième tomes à venir traiteront des bouleversements que l'Europe occidentale a connus concomitamment à son expansion extérieure ainsi que des disparités entre les Etats européens quant au calendrier et aux formes de leur expansionnisme, de même que des rivalités qui les ont opposés. Cet ouvrage, fondé sur une masse d'informations, alimente la réflexion sur la genèse sanglante du capitalisme; avec les deux tomes à paraître, il constituera une somme. Cet ouvrage peut-être acquis dans toutes «les bonnes librairies». Sinon, s'adresser aux editions@page2.ch. ■

[1] Un rapport social de production combine des rapports des producteurs aux moyens de production; des rapports des producteurs entre eux (au sein d'une division sociale du travail); des rapports des producteurs et des non-producteurs au produit du travail.
[2] Alain Bihr: *Le premier âge du capitalisme (1415-1763). Tome I: l'expansion européenne.* Editions Page deux et Syllepse. Septembre 2018.

NEUCHÂTEL . Lancée à la mi-août, l'initiative «Pour une école équitable et efficiente» veut cantonaliser l'école obligatoire au niveau pédagogique – comme cela se pratique dans l'ensemble des cantons.

Signez pour une école équitable !

CLAUDE GRIMM . INTERVIEW
CHRISTOPH WIDER . PHOTO

Le SSP, le Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (SAEN) et la Fédération des associations de parents d'élèves (FAPEN) ont lancé conjointement une initiative populaire cantonale pour demander que l'école obligatoire soit harmonisée en matière de pédagogie.
Odile Rusca, membre du comité enseignement du SSP – Région Neuchâtel et du comité d'initiative «Pour une école équitable et efficiente», explique pourquoi cette initiative est incontournable.

Pourquoi avoir lancé une initiative pour demander que l'école obligatoire soit cantonalisée? L'enseignement obligatoire n'est-il pas déjà chapeauté par le canton?

Odile Rusca – Nous lançons cette initiative afin qu'il y ait moins d'inégalités au niveau pédagogique dans le canton. Nous demandons simplement que les choix pédagogiques soient cantonalisés, et non l'ensemble de l'école. Les spécificités locales resteraient.
Actuellement, bien que l'enseignement obligatoire soit chapeauté par le canton, les directeurs sont engagés par des conseillers communaux qui sont rarement des professionnels de l'enseignement. Cela crée des disparités au sein du canton, qui ne sont pas justifiables. Nous aimerions que le Département de l'éducation et de la famille (DEF) ait un droit de regard sur les initiatives pédagogiques, ce qui implique aussi que le canton devra rendre compte de ses choix par la suite.
À l'heure actuelle, lorsque nous discutons avec les responsables cantonaux et pointons des faits qui révèlent à nos yeux des dysfonctionnements, nous obtenons la réponse suivante: «le DEF ne peut rien faire, il y a l'autonomie des cercles scolaires et les directeurs ne sont pas nos employés». Or si le DEF a un devoir de concertation avec les syndicats, les conseillers communaux n'ont eux aucune obligation de dialogue!
Nous lançons cette initiative avec la Fédération des associations de parents d'élèves Neuchâtel (FAPEN). Je pense qu'il est important de souligner cette collaboration avec les usagers du système. Cela nous pousse à travailler ensemble à un objectif commun afin de régler les absurdités les plus criantes de la régionalisation.

La régionalisation de l'école est entrée en vigueur en 2012. N'est-il pas prématuré de la remettre en question?

Non. Six années pour comprendre que ce système dysfonctionne nous semblent amplement suffisantes.
Il va de soi que le combat syndical ne doit pas se résumer à cette initiative. Mais il nous paraît important de mener cette bataille avant que les conséquences négatives de la régionalisation s'amplifient.

Quel est le principal problème posé par la régionalisation?

Pour moi, le problème principal est l'iniquité de traitement. Il y a de grandes différences entre les cercles scolaires, principalement dans les mises en place du soutien pour les élèves en difficulté. Nous ne voulons pas enlever ces décisions aux directeurs d'école, mais aimerions que le canton chapeaute leurs choix – plutôt que des politiciens locaux.

Quelle est la situation dans les autres cantons?

Tous les cantons suisses ont une école cantonalisée au niveau pédagogique. À Neuchâtel, nous nous sommes arrêtés en cours de route. J'ai l'impression que nous sommes souvent «les bons derniers».

Vous dénoncez également l'augmentation des coûts liés à l'encadrement de l'école, alors que le canton fait des économies dans tous les domaines, y compris dans les classes. En quoi la «cantonalisation» de l'école permettrait-elle de régler ces questions?

À moyen terme, la régionalisation devait engendrer des économies. Nous constatons que c'est l'inverse qui s'est passé. L'encadrement de l'école coûte plus cher. La différence, qui se monte à plusieurs dizaines de millions de francs, semble difficilement explicable autrement que par la régionalisation. Par exemple en informatique, chaque cercle scolaire utilise sa propre plateforme en plus du système officiel. Cela entraîne évidemment des surcoûts. Cantonaliser les aspects pédagogiques permettrait de choisir un système unique – ce qui, en plus, simplifierait la vie administrative des usagers et des enseignants. Le cumul de ressources lié à la régionalisation constitue une redondance évitable.

Les communes sont-elles prêtes à abandonner une partie de leurs prérogatives afin de permettre une école plus cohérente et plus équitable pour l'ensemble des élèves du canton?

Notre initiative leur enlèverait une certaine autonomie, mais nous pensons que la cohérence de l'école doit primer. Le plus important n'est-il pas que les élèves de ce canton aient les mêmes chances de progression, où qu'ils habitent?
Certains politiciens locaux font de la politique pour le bien-être de leur village, de leur commune, voire de la société en général; d'autres davantage par intérêt ou ambition personnelle. Pour ces derniers, perdre du pouvoir serait certainement difficile à digérer. ■

Signez l'initiative!

Pour les membres du SSP – Région Neuchâtel, une feuille d'initiative est encartée dans ce journal

Pour plus d'informations: www.ecole-equitable.ch

Contexte

«DU TRAVAIL ET DES LUTTES, IL Y EN AURA ENCORE»

Ne craignez-vous pas que le fait de donner du pouvoir au canton fasse peur aux enseignants, à un moment où l'Etat coupe dans de nombreux domaines, y compris dans l'éducation?

Odile Rusca – La méfiance à l'égard du canton est plus que justifiée, au vu de ce qui s'est passé ces dernières années.
Dans le texte de notre initiative, nous ne parlons pas d'argent. Les budgets sont votés par le Grand Conseil, ce qui ne changerait donc pas avec notre initiative.
En revanche, il est évident qu'une large frange des enseignants a peur car elle n'a plus confiance en nos dirigeants – que ce soit le DEF ou le SEO (Service de l'enseignement obligatoire). Il s'agit pour nous d'expliquer que notre initiative a une visée à long terme et veut régler les absurdités les plus criantes de la régionalisation.
Nous souhaitons évidemment que les bonnes pratiques soient conservées, voire étendues au niveau cantonal.
Nous sommes cependant conscients qu'il ne serait pas judicieux de faire partout un simple «copié-collé» des mêmes pratiques, parmi lesquelles les aides, mais qu'il serait nécessaire de les adapter en fonction des besoins et des ressources locales. Cependant, le canton serait garant qu'un soutien soit apporté.
Nous sommes conscients que cette initiative n'est pas une solution miracle ni une baguette magique. Du travail et des luttes, il y en aura encore, nous n'avons aucune illusion à cet égard.
Mais il nous paraît plus sensé de pouvoir mener ces combats face à une autorité aux contours bien définis. ■

Carte blanche à FLORIO TOGNI

COMITÉ ROMAND . NON À L'INITIATIVE ANTI-DROITS HUMAINS
PRÉSIDENT . STOPEXCLUSION GENÈVE

NON À L'INITIATIVE ANTI-DROITS HUMAINS!

Le 25 novembre, nous voterons sur l'initiative de l'UDC, intitulée «le droit suisse au lieu des juges étrangers» – dite aussi «initiative pour l'autodétermination».
Le comité romand qui portera la campagne pour le NON a redéfini ce texte de loi comme «initiative anti-droits humains». Pourquoi?
Parce que, sous le couvert trompeur de l'autodétermination et de la protection contre des interventions extérieures – les «juges étrangers» –, cette initiative s'attaque à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et à la protection des droits fondamentaux.
Les droits fondamentaux sont garantis par la Constitution fédérale, mais pas de manière absolue. On peut en tout temps, grâce à une initiative populaire, une votation ou à une décision du Parlement, les mettre en cause, les modifier – voire les abolir. Dans un tel cas, tout citoyen peut faire appel à la Cour des droits de l'homme s'il se sent discriminé.
Cette Convention et sa Cour représentent donc une garantie ultime des droits fondamentaux liés à chaque être humain, indépendamment de sa nationalité, origine, couleur de peau, genre, religion, etc.
Le Tribunal fédéral lui-même ne pourrait pas faire respecter totalement nos droits fondamentaux s'il ne pouvait pas s'appuyer sur la CEDH.
Il s'agit donc de défendre nos propres droits. Et spécialement ceux des plus faibles, des plus vulnérables.
Plusieurs exemples montrent que certaines décisions de la Cour européenne des droits de l'homme ont contribué à faire évoluer positivement nos législations nationales.
Si l'initiative UDC était acceptée, nous perdrions un rempart contre les discriminations. De plus, les autorités suisses se verraient contraintes à renégocier, voire dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que d'autres traités internationaux – portant sur les droits de l'enfance, du travail, etc.
Nous entendons parfois dire que «de toute manière, tout le monde est contre l'UDC, il n'y a aucune chance que cette initiative passe, à quoi bon voter?». C'est un danger à éviter. Dès que le mot «étranger» est prononcé, l'aspect émotionnel peut prendre le dessus. Il faut donc nous mobiliser, informer, convaincre, discuter et inciter nos amis, collègues et camarades à voter.
Autre impératif: éviter les amalgames entre la défense des droits fondamentaux garantis par les traités internationaux, dont la Convention européenne des droits de l'homme, et une critique de l'actuelle Union européenne – pour laquelle peu de monde a encore de la sympathie, suite notamment à ses politiques d'austérité et sa gestion inhumaine des flux migratoires.
Si les critiques à ces politiques sont nécessaires, ne faisons pas le lit des tendances populistes et souverainistes, représentées par des partis qui ne sont pas favorables à l'égalité des droits, à la défense des minorités et des opprimés – comme l'UDC en Suisse ou la Lega de Salvini en Italie.
Disons NON à l'UDC et à son initiative, en rappelant nos valeurs: le renforcement des droits fondamentaux pour tous, la lutte contre les discriminations, la défense sans répit des minorités et des plus fragiles.
Les conventions internationales renforcent nos droits. Il faut le défendre!

Pour appuyer cette campagne, vous pouvez:
- rejoindre notre comité romand (info@non-initiative-anti-droits-humains.ch);
- prendre des initiatives dans vos communes, villes, associations – notre matériel est à disposition;
- diffuser notre matériel de campagne;
- nous soutenir financièrement: CCP 17-78082-7, IBAN CH40 0900 0000 1707 8082 7;
- soutenir toute autre initiative du comité, voir notre site www.non-initiative-anti-droits-humains.ch ■

Les conventions internationales sont un point d'appui indispensable pour renforcer la protection des salariés en Suisse.

Au secours des droits syndicaux

LUCA CIRIGLIANO . SECRÉTAIRE CENTRAL USS

La protection contre le licenciement est en train de bouger en Suisse. Grâce à la protection des droits fondamentaux inscrite dans la Constitution fédérale, à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), aux conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ainsi qu'à une jurisprudence progressiste, la situation a évolué positivement. Mais le besoin d'agir se fait sentir. Ces réflexions ont constitué le fil conducteur du dernier colloque juridique de l'Union syndicale suisse (USS).

L'IMPORTANCE DE L'OIT ET LA CEDH. Lors du colloque de l'USS, trois experts ont présenté l'importance croissante des conventions de l'OIT, en particulier en ce qui concerne la liberté syndicale (nos 87 et 98), ainsi que celle de la CEDH dans la jurisprudence du Tribunal fédéral (TF). Il s'agissait de Pascal Mahon, docteur en droit et professeur à l'Université de Neuchâtel, Kurt Pärli, docteur en droit et professeur à l'Université de Bâle, et Luca Cirigliano, docteur en droit, secrétaire central de l'USS.

ACCÈS AU LIEU DE TRAVAIL… Dans un arrêt de principe (2c_499/2015, BGE 144 I 50), le Tribunal fédéral a statué que les syndicats ont accès aux lieux de travail. Le cas soumis au TF se rapporte à une plainte du SSP concernant des emplois dans le canton du Tessin. Mais le jugement dépasse le cadre du service public et peut s'appliquer à des emplois dans le privé. Dans la publication de son arrêt, le Tribunal fédéral a statué pour la première fois que le droit de l'OIT a, par le biais de la CEDH, un impact direct sur l'interprétation de la liberté syndicale selon l'article 28 de la Constitution.

… ET PROTECTION CONTRE LES LICENCIEMENTS. L'OIT et la CEDH préconisent une meilleure protection contre le licenciement et des droits d'accès aux lieux de travail pour les syndicats.
Cette nouvelle pratique permet de mieux combattre les licenciements abusifs ainsi que de résoudre les problèmes liés aux droits d'accès aux lieux de travail et d'information des syndicats. La même remarque s'applique à la possibilité d'intenter une action contre l'employeur devant la Cour européenne des droits de l'homme.

LEG PAS APPLIQUÉE. L'exposé de la professeur Karine Lempen, de l'Université de Genève, a montré de manière impressionnante quelle a été l'évolution ces dernières années de la pratique du TF en faveur des travailleurs âgés et des femmes, licenciés pour des raisons discriminatoires. Des arrêts pionniers ont été évoqués. Ainsi, il n'est désormais plus permis de licencier des travailleurs âgés et de longue date dans leur entreprise sans prendre diverses mesures et sans leur accorder un droit à être entendus au préalable. En cas contraire, le licenciement est considéré comme étant abusif.
Partant d'une étude de l'Université de Genève, Mme Lempen a fait apparaître que, précisément en matière de licenciements discriminatoires de femmes, le tribunal n'applique souvent pas la loi sur l'égalité, mais uniquement les dispositions générales du droit du travail. Effrayant! Les femmes qui luttent, par exemple, contre des discriminations salariales, perdent ainsi la possibilité d'être réengagées et ne bénéficient pas du renversement du fardeau de la preuve, une disposition qui est avantageuse pour elles. On doit par conséquent se donner pour objectif que l'article 10 de la Loi sur l'égalité soit toujours appliqué. Et les juges, tout comme les avocats, doivent davantage y veiller.

CODE DES OBLIGATIONS À RÉVISER. L'intervention finale de Mme Karen Curtis, docteure en droit et directrice adjointe de la Commission de l'application des normes de l'OIT, a été saisissante. Sur la base des recommandations faites à notre pays par l'OIT, Mme Curtis a montré que la Suisse doit modifier son Code des obligations pour être conforme aux normes du droit international. En raison des obligations relevant de l'OIT et de la CEDH, il apparaît clairement que le droit suisse du licenciement en cas de congés antisyndicaux ou touchant des membres de commissions du personnel ou d'organes de caisses de pensions, doit prévoir la réinsertion de la personne licenciée.
En outre, les actuelles indemnisations habituellement accordées par les tribunaux en cas d'abus, deux à trois salaires mensuels, sont beaucoup trop basses aux yeux de l'OIT. Car elles ne sont pas suffisamment dissuasives. ■

DÉSASTRE FISCAL…

«Nous sommes dans une impasse. L'an prochain, nous n'aurons plus assez d'argent pour payer nos factures. Nous ne pouvons tout de même pas demander une hausse de 14,5 points d'impôt à nos concitoyens pour compenser la perte fiscale de 8,5 millions» (*24 heures*, 4 octobre 2018). Denys Jaquet, syndic de Rolle, appelle au secours. Présentée comme une *success story*, la RIE III vaudoise se transforme déjà en cauchemar pour les communes. ■

RFFA, ENFIN DÉMASQUÉ

Le cas vaudois risque de faire des petits. L'USS constate en effet que, «au lieu de viser une mise en œuvre du Projet fiscal 17 sans incidence sur les recettes, de nombreux cantons veulent introduire des baisses substantielles de l'impôt sur le bénéfice». Une diminution des recettes qui pourrait entraîner «des coupes drastiques». Le canton de Zurich perdrait 220 millions de francs par an; Soleure, 88 millions; et Berne, 300 millions… On comprend le vrai sens de l'acronyme RFFA – Risque Fort de Favoriser l'Austérité. ■

PARLEMENT FUMEUX

À la dernière convention cadre de l'OMS de lutte contre le tabagisme, la Suisse a brillé par son absence. Pour une raison simple: abritant trois grands cigarettiers, Philip Morris, British American Tobacco et Japan Tobacco International, notre pays «reste fortement sous l'influence des lobbies» (*Le Temps*, 1er octobre). C'est le moins qu'on puisse dire. Selon une enquête de la RTS, 52 parlementaires fédéraux sont liés à l'industrie du tabac. Notre santé, ils se la fument. ■

T'AS PAS 10 BALLES…

«Depuis dix ans, les rémunérations ont tendance à stagner alors que les sommes versées aux actionnaires ont explosé» explique le magazine *Bilan* (19 septembre). Du côté des rentes AVS, cela ne va pas fort non plus: depuis 2015, elles n'ont pas bougé d'un iota. Pour 2019, le Conseil fédéral a décidé une augmentation des rentes de… 10 francs par mois. Une générosité à couper le souffle. ■

Carton Rouge

À la direction de la multinationale helvétique Nestlé. Mardi 2 octobre, pas moins de 400 travailleurs ont manifesté devant son siège de Vevey. «La direction met les sites en concurrence, délocalise et ferme les usines à sa guise. Et en Suisse, n'oublions pas que les travailleurs de Nespresso, sous pression, ont été forcés d'accepter un temps de travail de douze heures les samedis et dimanches, deux week-ends par mois» a dénoncé Jacqueline Baroncini, de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration (*Le Courrier,* 3 octobre). ■

Le chiffre

25 000

C'est le nombre de signatures qui ont été récoltées, en deux semaines, pour demander que l'*Aquarius* puisse adopter le pavillon suisse. La pétition a été déposée à la Chancellerie fédérale le 9 octobre. Le jour précédent, une lettre ouverte d'appel à la solidarité, signée par de nombreuses personnalités, avait été transmises au Conseil fédéral.
Le navire *Aquarius*, affrété par SOS Méditerranée et Médecins sans frontières, a sauvé près de 30 000 personnes en deux ans. Il s'est vu retirer son pavillon panaméen fin septembre, à la suite des pressions exercées par le premier ministre italien Matteo Salvini, issu de l'extrême-droite. Depuis, l'*Aquarius* mouille en attente dans les eaux du port de Marseille.
Présente lors de la remise de la pétition, Manon Schick, directrice d'Amnesty International en Suisse, a souligné la responsabilité des gouvernements européens dans les milliers de morts en Méditerranée. «La Suisse profite de ne pas avoir d'accès à la mer pour fermer les yeux», a-t-elle ajouté (*lematin.ch*, 9 octobre). ■

Indonésie. Solidarité après le tsunami

Le tsunami qui a déferlé sur l'île des Célèbes, en Indonésie, a fait plus de 1500 morts et des milliers de blessés. Le 7 octobre, 5000 personnes étaient encore portées disparues. Les dégâts sont immenses.
L'Indonésie ayant lancé un appel à l'aide internationale, Solidar Suisse, l'œuvre d'entraide des syndicats et du Parti socialiste, a décidé d'intervenir. En collaboration avec ses partenaires en Indonésie, elle va fournir de la nourriture et des articles d'hygiène aux personnes touchées. Solidar Suisse a mis 100 000 francs à disposition pour l'aide immédiate et collectera d'autres fonds. Pour faire un don: www.solidar.ch/fr/faire-un-don/indonesie-une-aide-durgence ■

Italie. Liberté pour Mimmo Lucano!

Mimmo Lucano, le maire de Riace (Calabre), est aux arrêts domiciliaires depuis le 2 octobre. Cette arrestation vise à réprimer l'action courageuse du «maire de l'accueil». Dans sa commune, M. Lucano a offert à des femmes et des hommes fuyant la guerre et la misère des conditions de vie et de travail décentes. Il a aussi créé des emplois (médiateurs culturels, enseignants, etc.), et promu des formation inédites (laboratoires artisanaux, fermes pédagogiques) qui profitent à toute la population. Signez l'appel à sa libération immédiate! www.change.org/p/appel-pour-la-remise-en-liberté-immédiate-de-mimmo-lucano-maire-de-riace-calabre-italie ■

BRÉSIL . Syndicats, mouvements sociaux et partis de gauche affrontent la montée de l'extrême-droite. Les femmes sont à la pointe de la résistance. Questions à Sônia Coelho, travailleuse sociale à São Paulo et militante de la Marche mondiale des femmes.

«L'heure de s'unir face au fascisme»

CÉLIA ALLRIDGE, ALESSANDRA CEREGATTI, GUY ZURKINDEN . INTERVIEW
KEYSTONE . PHOTO

Quel est votre bilan de ce premier tour des présidentielles?
Sônia Coelho – La poussée conservatrice et fasciste s'est affirmée au Brésil. Bolsonaro a reçu une majorité des votes, nous aurons un congrès et un sénat beaucoup plus conservateurs.
La lutte des femmes contre Bolsonaro n'a donc pas été suffisante pour ouvrir les yeux à la population. Cela ne veut pas dire que ce mouvement n'a pas été très important. Je pense que sans lui, Bolsonaro l'aurait emporté au premier tour.
Autre élément qui nous interpelle. Des femmes hyper-conservatrices et issues de l'élite, comme Marta Gabrilli *[PSDB, élue sénatrice pour l'Etat de São Paulo, Ndlr.]* ou Janaina Paschoal *[issue du PSL de Bolsonaro, cette avocate a été une des initiatrices de l'impeachment de Dilma Rousseff. Elle a été élue députée de l'Etat de São Paulo, la mieux votée de l'histoire, Ndlr.]* ont été élues avec des milliers de votes.
Plus de 46 millions de personnes ont voté nul, blanc, ou ne sont pas allées voter. Une masse de personnes est désenchantée par le paysage politique – et nous pourrions en gagner une partie au deuxième tour.
Aujourd'hui, nous avons une deuxième chance d'expliquer le danger que représente le fascisme pour le Brésil.
Nous prévoyons une nouvelle mobilisation des femmes le 20 octobre. Nous allons mettre l'accent sur ce que signifie un autre programme de gouvernement, basé sur des valeurs émancipatrices, à même de construire l'égalité entre hommes et femmes et d'améliorer les conditions de vie de la classe travailleuse.
La montée d'un mouvement fasciste et conservateur au Brésil s'inscrit dans une tendance mondiale. À gauche, nous devons être unies pour le combattre. Les femmes issues de tous les partis de gauche, et même du centre, ainsi que des mouvements sociaux, se préparent à faire campagne contre Bolsonaro. Nous espérons que cette unité nous permettra d'élire Fernando Haddad, du Parti des travailleurs (PT), à la présidence. Mais une victoire électorale ne sera pas suffisante pour faire échec à la montée conservatrice. Nous devrons accumuler de nombreuses luttes et mener un débat sérieux sur ce que signifie le processus de domination néolibérale et fasciste en cours.

Les femmes sont à la pointe de la résistance …
Le 29 septembre, plus d'un million de femmes se sont mobilisées dans 262 villes sous le mot d'ordre *#elenão («lui non»)*.
C'est l'indignation des femmes qui explique l'ampleur de ce mouvement. Au Congrès, Bolsonaro fait en effet partie des députés qui attaquent systématiquement les droits des femmes. Il a d'innombrables antécédents misogynes, racistes et LGBTQ-phobes, et a affirmé à la députée Maria do Rosario qu'il ne la violerait pas «parce qu'elle est trop laide». Bolsonaro ne se contente pas de stimuler la violence contre les femmes. Il affirme aussi qu'elles doivent gagner moins que les hommes – alors qu'au Brésil, elles touchent des revenus 27% plus bas que les hommes – les femmes noires encore moins.
Sa justification de ces inégalités à la télévision a choqué des millions de femmes qui savent que si Bolsonaro est élu, la situation va empirer fortement. Par exemple, dans un pays aussi violent que le Brésil, traiter le problème de la violence par les armes, comme l'affirme Bolsonaro, va affecter directement la vie des femmes, celle de leurs enfants et de la population noire.
À cela s'ajoute l'offensive constante de Bolsonaro et sa clique contre le féminisme ainsi que leur apologie de la dictature, alors que les femmes, avant tout celles organisées dans les mouvements sociaux, se battent depuis toujours pour la démocratie.

Comment le mouvement *#elenão* est-il né?
Depuis l'impeachment de Dilma, en 2016, les femmes ont représenté la principale résistance contre le coup d'Etat parlementaire – dans lequel Bolsonaro a joué un rôle actif. Il y a donc une résistance qui s'est accumulée.
Né sur internet, le mouvement *#elenão* a rapidement compté plus de deux millions de femmes. Il a tout de suite débouché sur des réunions concrètes pour préparer la mobilisation du 29 septembre.
Le mouvement est très large. Il regroupe des femmes qui n'appartiennent à aucun mouvement, des femmes syndicalistes, issues des mouvements populaires et du mouvement noir, de la jeunesse, des partis, des mouvements féministes comme la Marche mondiale des femmes, etc.
Nous, militantes du mouvement féministe, y avons participé en essayant de dépasser l'expression générique *#elenão*. Nous avons mis un nom sur le candidat auquel nous nous opposons, et soulevé les éléments fascistes de son discours – son mépris de la gauche, de la démocratie, des pauvres, des différences, sa haine du féminisme, son racisme, etc.
Car la candidature de Bolsonaro n'est pas seulement un affront au mouvement féministe. C'est une insulte à l'ensemble des femmes et de la classe travailleuse.

Que signifierait une victoire de l'extrême-droite le 28 octobre?
Ce serait un des plus grands désastres de notre histoire. Pas seulement pour les femmes, mais pour toute la population. Depuis le coup d'Etat de 2016, nous avons subi un recul très important de nos droits avec le gouvernement calamiteux de Michel Temer.
Un gouvernement Bolsonaro affecterait fondamentalement la vie des femmes et de la population la plus pauvre, notamment la population noire, dans un pays qui affronte déjà aujourd'hui une situation difficile et un chômage très élevé.
Le projet économique de Bolsonaro est en effet d'approfondir les attaques contre les droits des travailleurs, enlevant aux pauvres pour enrichir les nantis. Ce candidat a même eu la stupidité de dire qu'il va augmenter les impôts pour les pauvres et les diminuer pour les riches. Il menace constamment d'une dictature militaire.
Un tel gouvernement ne serait pas démocratique, même s'il sortait vainqueur dans les urnes le 28 octobre. Il ne respecterait pas les institutions, les mouvements sociaux ni la population.
Nous vivons une rupture anti-démocratique depuis le coup de 2016, qui risque de s'approfondir brutalement. Ce que nous espérons, c'est de pouvoir restaurer la démocratie et la refonder. ■